



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 882/2022
Date de la séance du CE : 31 août 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2022.STA.1526
Classification : Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Madame la députée Tabea Rai, Berne, avec effet au 15 septembre 2022.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare

Madame **Christa Ammann**, née en 1983, Berne, inscrite sur la liste 16 : Alternative Linke Bern dans le cercle électoral de Berne,

élue au Grand Conseil au 16 septembre 2022.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat